

somme de trente mille francs d'or, que Louis II de Bourbon fut plus tard obligé de reconnaître en prenant possession du comté du Forez. La femme de Renaud, dont le fils était mort en bas-âge, ne survécut pas longtemps à son mari. En 1371, elle obtint, par lettres patentes du roi Charles V, le pouvoir de rentrer en possession du péage de la Tour de Saint-Vallier, dépendant du château et seigneurie de Malleval, que Arnaud de Beausemblant avait voulu lui enlever.

Avec Jean II, prend fin la ligne proprement dite des comtes de Forez, car le Forez va se perdre dans l'immense apanage des ducs de Bourbon. Louis II lui succéda. Le roi acquit de ce comte en 1409, « au prix de mille livres à prélever sur le grenier à sel du Pont-Saint-Esprit » le port ou passage de Chavanay. En 1414, Anne, devenue comtesse de Forez à la mort de Louis II, nomma Jean de Lavieu, capitaine châtelain de Malleval, Virieu, Chavanay et Roche-Blaine.

Mais voici venir le xv<sup>e</sup> siècle où nous allons assister à une série de modifications qui font entrevoir la fin du régime féodal. Déjà, dans certaines chartes, nous voyons prononcer l'abolition de certains privilèges aussi bien pour les nobles, les ecclésiastiques, que pour les bourgeois. Déjà, dans le lointain, s'agite le *populaire*, comme on l'appelait alors, qui cherche à faire prévaloir ses droits à l'existence, et qui parfois se rebelle contre les édits. C'est ainsi que dès 1444, nous voyons les *emphytéotes* de Malleval, c'est-à-dire les tenanciers de biens, refuser de payer la taille aux six *cas* (7) que réclamait le seigneur du lieu. Il y eut procès, et en 1457, intervint un jugement qui les déclarait

---

(7) C'est-à-dire variétés d'impôts.